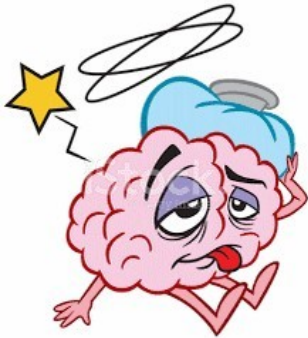


Le « Remue-méninges » et les SIE : après le mécano, que va t-il rester ?

Après avoir brossé un portrait général des documents issus du séminaire des directeurs sur le « Remue-méninges » en particulier les 5 « lignes stratégiques », document que vous pouvez retrouver sur le site <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/308-remue-meninge-sans-s.html> Solidaires Finances Publiques va s'attacher à décrypter ces documents par missions.

Vous le constaterez dans les lignes qui suivent, concernant les missions du « bloc professionnel et des SIE » sont particulièrement ciblées, dans les lignes stratégiques et les réflexions thématiques.

Dans la période récente le gros de l'actualité des services aura été la mise en œuvre à travers le NRP d'un affaiblissement dense du réseau et une industrialisation majeure des processus de travail : suppressions massives des SIE en particulier dans les « petits départements », créations d'antennes, création des centres de contacts professionnels délocalisés, création de services de back-office à distance, départementalisation du recouvrement,....



Le moins que l'on puisse dire est que bien loin de l'interlocuteur unique tant vanté par l'administration, c'est un éparpillement « façon puzzle » qui s'est joué dans le monde des SIE, bien loin d'un service public de qualité et des besoins des entreprises. Quelle sera la « suite » pour le bloc professionnel ? C'est toute la question qui nous a amenés à lire attentivement les divers documents disponibles concernant l'élaboration du futur Contrat d'Objectif et de Moyens.

Les SIE et les « lignes stratégiques »

Dans la synthèse nationale du Remue-méninge, on trouve un long passage sur les missions des SIE : « poursuivre l'expérimentation et le déploiement des centres de contact des professionnels...pour garantir la cohérence du parcours usager » ! Plus loin on lit l'objectif de « conforter le rôle du SIE comme interlocuteur privilégié des PME en lui faisant traiter l'ensemble des questions des entreprises, y compris les questions complexes ». Propos pour le moins contradictoires... et quand on connaît les débats en cours dans les départements concernés par les centres de contact, notamment les usines à gaz que cela crée en matière de liaisons, on est « émerveillés » par la novlangue !

C'est ensuite la priorité à la poursuite de l'unification du recouvrement qui est confirmée à travers le projet ROC-SP et la départementalisation du recouvrement dans un seul service pour les « gros départements ». Puis, après l'évocation d'un grand nombre de simplifications, il est souligné « l'offre d'un service personnalisé, avec des guichets spécialisés, aux TPE/autoentrepreneurs et assurer un accueil commun DGFIP-URSSAF aux usagers professionnels sur le modèle des France Service » puis « redéployer des missions des PCE vers les SIE (expertise, remboursement de crédit TVA) », mais aussi « accorder de la souplesse aux Directions dans leur organisation des SIE (un service composé d'une cinquantaine de personnes semble la norme optimale » et l'idée de « mutualisation de l'expertise entre Directions ».

La boîte à idées a donc mis sur la table la poursuite du mécano néfaste pour SIE et missions du bloc professionnel. Avec des contradictions sémantiques autant que techniques et structurelles, preuve que seul le point d'arrivée les obsède, peu importe que celles et ceux qui sautent n'aient pas de parachute !



On peut lire dans les **premières perspectives pour la feuille de route stratégique 2023-2027** : « *l'ambition de réaliser un effort d'investissement important sur la transformation numérique (ROC-SP, facturation numérique)* » ; « *moderniser et simplifier la gestion fiscale, facturation électronique qui permettra de simplifier les démarches des usagers professionnels tout en réduisant la fraude à la TVA...* » ; « *le recouvrement devra être consolidé et simplifié en poursuivant son unification au sein de la DGFIP pour la sphère fiscale* ». Comme sur toutes les missions, c'est un œil rivé sur la mécanisation des procédures que les directeurs réfléchissent. Non par simple ambition de modernité, mais surtout parce que leur autre œil est, lui, rivé sur l'idéologie qui les porte vers la recherche permanente d'économies budgétaires.

Les SIE et les « réflexions thématiques »

Les missions du bloc professionnel et des SIE ont également été abordées, en préparation du COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens), par les Directeurs dans des ateliers. On peut lire dans le **compte rendu de ces ateliers** qu'ils ont ainsi ciblée l'organisation territoriale de la DGFIP avec : « *le constat d'une fragilité d'un certain nombre de missions dans des petites directions et l'objectif de supra-départementalisation ou mutualisation entre Directions ou régionale* ». Nous lisons également, dans le cadre des transferts de missions vers des services de back-office, une « *alerte sur l'intérêt du travail pour les agents (éviter les monos tâches) et dans le choix des résidences, sur l'attractivité du territoire* » qui souligne les difficultés bien réelles que pose une démétropolisation, là aussi idéologique et « Jupitérienne ».

Le rapprochement avec d'autres administrations est mis en avant de nombreuses fois dans les documents, en particulier dans l'atelier sur les « *priorités pour améliorer l'offre de service aux usagers* » (pour la rubrique people, animé par le DRFiP 31 !) qui met en avant « *un accueil mutualisé avec l'URSSAF : téléphonique pour les auto-entrepreneurs* » mais aussi « *une spécialisation par type d'entreprises pour les centres de contacts des professionnels* ». Puis nos « charmants » Directeurs s'essayent même : « *à la prospective à 10 ans avec une relation à distance par téléphone ou internet, réalisée au sein de centres de contacts associant DGFIP et URSSAF, afin de mutualiser les coûts de fonctionnement liés à l'usage d'outils de suivi de la relation client en temps réel.* » N'en jetez pas plus avec votre « novlangue » et votre idéologie politique alors qu'elle devrait être administrative et au service de l'intérêt général !

Et sortez de vos contradictions quand vous dites par ailleurs, sur l'accompagnement spécifique des plus petites entreprises : « *... le SIE semble le mieux placé pour y répondre... il y a énormément d'entrepreneurs dans beaucoup de DDFiP. Il faut donc renforcer le rôle expertise du SIE/PCE...* ». Et pour le compte, *Solidaires Finances Publiques* pourrait partager cette idée qu'effectivement le SIE doit être central dans la relation avec les usagers professionnels, notamment les plus « petits » qui sont ceux qui ont vraiment besoin d'un service public qui les accompagne dans leurs démarches fiscales et sociales.

Nous avons fait le choix de vous informer ainsi, en citant au maximum les documents de l'administration. Ceci pour que chacun·e puisse constater que ce qui se joue actuellement dans l'élaboration du COM est essentiel pour les missions exercées par les SIE, mais aussi pour l'intérêt au travail des agent·e·s chargé·e·s des missions du bloc professionnel.

De même, dans un réseau très affaibli, le concours Lépine pour continuer à déstructurer le réseau est particulièrement inquiétant. Surtout quand aucun bilan n'est fait de l'affaiblissement majeur en cours des structures, mais aussi sans réelles réflexions sur les besoins d'accompagnement et de contrôle des entreprises de toutes sortes, qui ne sont pas toutes des entreprises du CAC 40.

En ce qui concerne *Solidaires Finances Publiques*, nous continuerons à nous exprimer régulièrement sur nos revendications et les enjeux du bloc professionnel et des SIE, qui sont au cœur de nos combats pour la justice fiscale et sociale. De même, nous poursuivrons notre relais des situations des services et leurs besoins de renforts humains, mais aussi de soutien et d'information. Pour marcher sur nos deux jambes, du global au local et inversement.

